

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 64 (1926)  
**Heft:** 18

**Artikel:** Un motif sérieux  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-220254>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :  
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne  
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à  
l'Agence de publicité : Gust. AMACKER  
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—  
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES  
30 cent. la ligne ou son espace.  
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## ARMOIRIES COMMUNALES

DULLY au district de Rolle s'est offert de magnifiques armoiries : un lion d'or couronné d'or sur un fond noir semé de petits rectangles d'or. Il est probable que ce bel écusson a voulu rappeler d'une manière moins lugubre les armes des anciens seigneurs de ce lieu qui consistaient en un lion noir sur un champ d'argent semé de petits triangles noirs.

VILLARS-BURQUIN a donné à ses soldats en souvenir de l'occupation des frontières une médaille sur laquelle figure un écu d'or avec un roitelet (troglodyte) posé sur un rameau vert jeté en travers de l'écu. Le gracieux volatile est le sobriquet des habitants de Villars-Burquin.

MARCHISSY. M. Decollongy a relevé au porche du temple et à la salle municipale de cette commune du district d'Aubonne, un écu d'argent, traversé par une bande verte oblique de gauche à droite et de bas en haut et qui occupe le tiers de l'écusson, sur cette bande est une fleur de tilleul d'or : ces armes ont été créées en 1915. L'écu est posé sur une croix fédérale rayonnante, autour de cet ensemble, on lit en façons de devise : SEMPER AD VITAM 1915. La fleur de tilleul qui figure dans ces armoiries n'est pas très heureuse, parce qu'on ne voit pas « ce que ça peut bien être », il en résulte un écu peu monumental. Cette fleur rappellerait deux magnifiques tilleuls qui encadraient l'église sise sur une éminence. L'ensemble fut jugé si pittoresque que l'église et tilleuls furent peints sur l'enseigne de l'auberge communale ! Aujourd'hui un des tilleuls, ainsi que l'enseigne ne sont plus qu'un souvenir. Les Marchissystes auraient pu faire figurer le ou les tilleuls sur leur écu, c'eût été plus décoratif et moins mesquin qu'une fleur seule.



## LA REBRIQUA A CATOLIET

Ai a dâi coo que l'ant di, quemet on dit, la leinga ào mor. On pâo pas lâo dere onna rebriqua, sein que vo z'ein repondant onna plie grôcha. Se s'étant zu maryâ, lâo fenna n'arâi pas zu lo derrâi mot, mâ elliao coo sê mâyant pas ...omète pas Gatoliet, que vé vo raconta quie.

Clli Gatoliet fasâi lô redzerdzalâre de panâ, râpistolâve le croubelion, le gratte, lè lotte et ti lè z'affère que sant. fê avoué lè z'avâ (osiers). Fau vo dere que s'ein terive pas pi tant mau, po cein que robâve lè z'avâ dein lè bosson et lè bocon de lan que lâi faillai po lè fond dâi lotte, lè trovâve tot fê derrâi lè z'ottô. Reveindâi dan lo

boû de louna, et lâi a gros à gagni, quemet vo séde prâo se vo z'ai fê llli meti. Et avoué cein onna leinga ào dépêli s'ont avâi po malheu de l'anneci. Sè gênâve pas assebin po eimpontâ. 's' su qu'on pâo pas adi trovâ de né lè z'affère que no faut, adan quand lè faut cote que cote lè faut eimpontâ. Cein l'e su. Sa vetrica étai asse courieuse qu'onna mascarade : sè tsausse, l'étai la dama ào dzudzo que lè lâi avâi bâillye ; son gilet à mandze, l'asseuseusâ, que cein veniâi de son homme ; sa cazaqua la tegnâi de la fenna ào président dâo tribunat ; sa tsomise l'étai on présent de la syndicte ; lo bossi ài avâi veindu sè solâ. « Pâo ein trâi terme, ti lè coup rein ! » que desai. Et son tsapi que l'allâve avoué la vetrica dâi précaut, quemet Gatoliet la batsive, son tsapi ! accutâde.

On coup, monsu Manoillet, que l'étai de tote lè z'autorité : dâo Conset communat, dâo Conset de perrotse, dâo Comitâ dâi vatsé, dâo syndica dâi bâo, presideint dâi z'avelhie, bossi dâi tsin de tsasse, précaut dâi polhie portente, secrétâr dâi goude et dâi verrat... dan monsu Manoillet recontre Gatoliet. Po lo mourgâ on bocon, lâi dit dinse :

— Mâ, mon poûro Gatoliet, iô a-to prâi llli tsapi de cotiein de gieux ?

Lâi zu son aïfre :

— Monsu Manoillet, so lâi repond Gatoliet, ellî tsapi l'e voutre. Vôûtra dama m'a de dinse que vo l'avâi met prâo grand teimps, et ie vint de mè lo boilli !

Marc à Louis.

## GAUDEAMUS

(Patois de La Vallée).

Certin no gion : se fèvrin ne fèvröté,  
Aprè po su vin lou Mê que mermoté ;  
Ain plâina nai ain Avri te traibhoté,  
Tandi qu'ain Mê sovac biza sublioté.  
— Mon piti dâi, è n'è pâ sâinz èchae,  
To ba m'a de : prôfuité daou byo tac,  
Aouvrè paoumon è raïyon d'uê breliae,  
Ainple têz oué dè hlerât d'on momae !

Certin no gion qu'ain fèvrin têra nuva  
Sê pâyé tchê ; qu'oun' annâye terduva,  
Per iqu' amon, râramae fu ouâizuva ;  
Qu'ivâ ne dâi sali dè soun' oûdzuva.

— Mon guinguelin, l'a sê pâsây 'a li,  
To ba m'a de : promîn 'a ton laizi,  
Sain que diton gâtâyton ton pliezi.  
Saeraï foulî ; carpe diem, moun'ami !

A. P.

Traduction :

## JOUISSEONS

Certains nous disent : si fèvrin ne fèvröté,  
Après, bien sûr, vient le mars qui marmotte ;  
En pleine neige, en avril tu tremblottes ;  
Tandis qu'en mai souvent bise sifflette.  
— Mon petit doigt, il n'est pas sans escient,  
Tout bas m'a dit : profité du beau temps,  
Ouvre poumons aux rayons d'or brillants,  
Remplis tes yeux des clarités d'un moment !

Certains nous disent qu'en fèvrin terre nue  
Se paie cher ; qu'une année tardive,  
Ici en haut, rarement fût oisive ;  
Qu'hiver ne doit sortir de son ornière.  
— Mon petit doigt, il a ses pensées à lui,  
Tout bas m'a dit : promène-toi à loisir,  
Sans que dictions gâtent ton plaisir.

Ce serait folie ; savoure l'heure fugitive, oh,  
mon ami !

## A CEUX QUI L'ONT HONOREE, LA PATRIE RECONNAISSANTE !

TOIN de nous, certes, l'idée de critiquer le nouveau cimetière du Bois de Vaux. Nous rendons, au contraire, un juste hommage au souci d'électisme qui a présidé à l'aménagement de cette nouvelle nécropole. Peut-être même a-t-on poussé un peu loin ce souci. Nous sera-t-il permis, à ce propos, de dire, avec tout le respect obligé en pareil domaine, qu'on a plus ou moins l'impression que les morts qui reposent en ce lieu ont été comme « stylisés ».

Mais ce n'est pas du cimetière du Bois de Vaux que nous voulons vous parler aujourd'hui, mais bien de celui de la Sallaz, à l'ouest (l'ancien à gauche, en montant la route). En voilà un qui a bien le caractère qui sied au « champ du repos ». A défaut des hommes, qui semblent ne s'en être point préoccupés, sinon dans l'établissement de la grande allée centrale, d'aspect si mélancolique, la nature, plus ou moins abandonnée à elle-même, a fait là des merveilles.

Hélas ! ce vieux cimetière, où, en cherchant bien, en « écartant les herbes », comme dit Lamartine, on découvre la modeste pierre tombale de Frédéric-César de la Harpe et celle, non moins modeste, d'Eugène Rambert, sera bientôt désaffecté. Que fera-t-on de cet emplacement où tant de Lausannois, les uns illustres, les autres sans renommée ; les uns riches, les autres pauvres, ont dormi leur dernier sommeil ? Y édifiera-t-on des villas ou quelque grand immeuble locatif ? Y construira-t-on une annexe de l'usine de Pierre-de-Plan ?

Pour nous, dans ce vieux cimetière, si calme dans le cadre de ses murs élevés, qui lui donnent l'air d'un sanctuaire, nous aimerions qu'on transportât, au fur et à mesure de l'échéance des concessions, les tombeaux des hommes qui ont marqué, dans quelque domaine que ce soit, dans notre histoire vaudoise.

Le cimetière voisin, celui de l'est (à droite, en montant la route) possède entre autres les tombeaux de Louis Ruchonnet, de Charles Gleyre, de Charles Secretan. Il possédait aussi celui du colonel Veillon, dernier commandant des milices vaudoises. Mais ce monument et le buste qui le couronne ont été, lors de la désaffection de la partie du cimetière où il se trouvait, placés sur la terrasse supérieure du Château.

Nous ne savons ce que vaut notre idée. Peut-être rien ? Toutefois, il nous paraît, sans prétention aucune, qu'elle mérite au moins un peu d'attention.

J. M.

## UN MOTIF SERIEUX

LE docteur Moustache, un grand médecin, comme son nom l'indique, recevait, hier, sur rendez-vous, un monsieur entre deux âges, qui avait insisté, par téléphone, pour le voir.

Le monsieur entre deux âges retira son pardessus, son veston, son pantalon. Il avait jusque-là gardé son chapeau. Il se décoiffa. Il le posa sur un petit meuble, garni, déjà, des effets précieux, puis il se mit en devoir de se débarrasser de ses chaussures, de ses chaussettes et de son caleçon.

A ce moment, le docteur Moustache intervint :

— Où souffrez-vous ? demanda-t-il.  
— Pardon, fit le monsieur entre deux âges,

puisque vous me questionnez, permettez-moi de vous poser à mon tour une question.

Et comme le docteur Moustache le considérait, un peu inquiet :

— Me ferez-vous payer cette visite au prix habituel ? ajouta-t-il.

— Certainement, dit le docteur. Pourquoi, diable, vous prendrais-je moins qu'à mes autres malades ?...

— Oh ! soupira le monsieur entre deux âges, ce n'est pas bien, docteur, ce que vous faites-là... Vous devriez, en bonne justice, m'accorder une réduction : c'est moi qui ai apporté la... scarlatine dans le quartier !...

**La Patrie Suisse.** — Le No 850 (21 avril) de la « Patrie Suisse » nous apporte les portraits de quatre personnalités qui se sont distinguées dans l'enseignement : MM. Robert Gnehm et Arthur Rohn, à l'Ecole Polytechnique fédérale, Mgrs Jean-Baptiste Jacquot et Hubert Savoy, au collège Saint-Michel, à Fribourg; les récentes actualités : commémoration de la bataille de Nafels, arrivée à Berne d'un ourson hongrois : floraison printanière de crocus dans les Grisons, de superbes vues alpestres, du collège Saint-Michel, à Fribourg, avec un intéressant article historique de M. Maxime Reymond, du temple de Denezy (Vaud) et des peintures dont l'a décoré M. Louis Rivier, puis de l'hospice des vieillards du Loele, dont en vient de fêter le centenaire, de curieux documents relatifs à Eugène Burnand, des reproductions de plusieurs de ses œuvres les plus caractéristiques et d'une toile d'Evert van Muyden, montrant, dans l'atelier de Burnand et de van Muyden, à Paris, avec Burnand et van Muyden les architectes Girardet et Girault et le caricaturiste Violier. Au total vingt illustrations toutes remarquablement venues et du plus vif intérêt. A. T.

#### RÊVE DE FLEURS

*Hier encor endormie au fond du pâturage  
L'anémone réveit  
On ne sait quelle idylle émouvante ou sauvage,  
Poème des forêts.  
Le vent qui s'égaraît, en venant de la crête  
L'effleurait en passant,  
Baisait le brun collet, la robe violette  
Aux soyeux plis changeants,  
Quand l'aurore parut, sur la cime prochaine,  
La fleurette soudain  
S'éveilla de son rêve et mêla son haleine  
Aux senteurs du matin.  
Et comme l'encensoir dans la nef archaïque  
Donne le parfum doux  
Cependant que la foule entonne le cantique  
Qu'on module à genoux,  
La fleur du pâturage aussi, dans l'aube claire  
Tout là-haut, sur les monts,  
Espérant exhaler sa muette prière,  
Fervente oblation,  
Sacrifice d'amour offert à la lumière,  
Rêve réalisé,  
Rite auguste et sublime, insondable mystère,  
Parfum d'un cœur brisé !*

Julie Meylan.

#### L'INSTITUTEUR VAUDOIS

 Un joli portrait de l'instituteur vaudois est extrait de la dernière des « Lettres vaudoises », toujours si spirituelles, dont l'auteur est M. Henri Laeser, journaliste.

\*\*\*

Le membre du corps enseignant primaire ne reste pas confiné dans son « collège » comme on appelle respectueusement, en terre vaudoise, les bâtiments scolaires. Ah ! ce n'est certes pas un mandarin à trois boutons contemplant les alentours du haut de sa tour d'ivoire. Ayant accompli leurs devoirs d'éducateur, le régent et la régente jouent un rôle de premier plan dans la vie morale et intellectuelle de la localité où le hasard les envoie. Chorale, (les deux tiers des sociétés qui prirent part, l'an dernier, à l'inoubliable concours d'Yverdon étaient dirigées par des instituteurs), chœurs mixtes, orgue et harmonium à l'Eglise, — ça c'est l'affaire de la régente ! Préparation des soins de la « dramatique », où, par surcroit, il s'agit souvent de cumuler les fonctions de régisseur avec le grand premier rôle, chantre pour les services de prédication, premier violon à l'orchestre de la région, quand ce n'est pas bugle dans la fanfare, comme ce fut le cas,

l'autre jour, d'un jeune instituteur, lequel fut obligé de se mettre au pied levé à ce poste difficile pour sauvegarder l'honneur de la commune !

Si l'instituteur vaudois n'est pas syndic, comme beaucoup de ses collègues valaisans ou grisonns, s'il ne siège pas au Grand Conseil, à l'instar des régents bernois et zurichois, — y tiendrait-il vraiment tant que ça ? — s'il n'exploite pas une auberge, ainsi que le font plusieurs membres du corps enseignant des libres Républiques de la Suisse primitive, il n'en occupe pas moins des places de confiance dans nos affaires : membre du synode, secrétaire municipal, commissaire phylloxérique (poste où il s'agit d'être à l'œil), inspecteur de ruchers, etc., etc. Avec ça, homme de bons conseils, confident discret, appelé à rendre cent services.

Dans le roman *Heur et malheur d'un maître d'école*, Jérémias Gotthelf, le savoureux écrivain bernois, raconte comment son héros était chargé par les gars du village, de rédiger les lettres destinées aux dulcinées de l'Emmenthal. Le maître d'école vaudois n'en est plus là : les progrès de l'instruction, la diffusion du « Parfait secrétaire galant » et du « Manuel de la puérilité civile et honnête » dans nos campagnes dispensent de ces nobles travaux. Et puis, nos amoureux et nos amoureuses aiment à traiter leurs affaires sans que le régent s'en mêle, n'est-ce pas ?

#### LES ROIS EN EXIL

« Les rois en exil », c'est le titre d'un roman d'Alphonse Daudet, qui a évoqué, chez M. Henri Laeser, le souvenir des princes et rois auxquels le canton de Vaud a donné un asile momentané. Voici ce que raconte, à ce propos, M. Laeser, dans une de ses spirituelles *Chroniques vaudoises*.

\*\*\*

Nous en avons tant vus, dans notre canton, de ces monarques dépossédés ou en espoir de trône. L'autre jour, la nouvelle de la mort de Philippe d'Orléans, — Philippe VII, si vous préférez, — a ressuscité des limbes d'il y a quarante ans, et des archives de la Société des carabiniers de vieux souvenirs. C'était le temps où le prince, jeune, beau, séduisant, avec la pointe de quant-à-soi que peuvent s'accorder les personnes bien nées, faisait le coup de feu au stand de la Pontaise, tirait la quarte et la quinte à la Société d'escrime, recevait des leçons d'histoire militaire du colonel-divisionnaire Lecomte, chancelier d'Etat, et, surtout, tournait la tête aux demoiselles de Lausanne. C'est de Lausanne qu'il partit en France, pour vouloir y remplir ses obligations militaires. Il laissa quelques coeurs en déroute dans notre modeste capitale.

Un autre prétendant au trône de France, le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte, fut aussi une figure populaire chez nous. Retiré dans son château de la Bergerie, à Prangins, qui vit plus tard l'infortuné et point antipathique Charles de Habsbourg, Jérôme-Napoléon, que la faveur populaire en France appelaient simplement Plon-Plon, entretenait d'excellentes relations avec les notabilités vaudoises. Il avait appris au Cercle de La Côte, à Rolle, à jouer à la « quadrette » et au « binocle renversé », — le yass n'avait point encore, de son avance impitoyable, balayé les jeux de cartes du terroir. A Lausanne, où Plon-Plon venait volontiers, le prétendant fréquentait avec le même souci de stricte impartialité, le Café Vaudois, rendez-vous des notabilités radicales et le Cercle de l'Arc, centre de ralliement des chefs de l'autre bord.

Ayant pris un jour le bateau à Ouchy, pour regagner Nyon, le plus proche débarcadère de Prangins, il ne songea pas que le service direct touchait Evian et Thonon, côte savoyarde, avant de croiser sur Nyon. C'était à un moment où cela chauffait de nouveau ferme chez nos voisins. Plon-Plon, connu comme le loup blanc, risquait d'être arrêté dans les eaux françaises. Ce n'était vraiment pas la peine. Aussi le prétendant au trône de France alla-t-il chercher asile sûr dans un petit endroit très discret, où les monarques, même les plus illustres, se rendent toujours à pied. Là, protégé par une bonne tarette, il attendit avec philosophie que le « Mont-Blanc »

— c'était le nom du vapeur — cinglât de nouveau dans les eaux de la libre Helvétie, refuge classique des proscrits...

Il y aurait bien d'autres histoires à raconter sur les rois en exil ou en passage chez nous. Sans oublier l'aventure de ce monarque déjà sur l'âge, qui, au large de Vevey, pas très loin des quais, s'écoula par la limpide et la fraîcheur de l'onde, se débouilla incontinent de tous ses voiles, comme disent les grands Classiques, pour tirer sa coupe dans l'humide élément. Il en fut repêché par la Sainte Hermandad locale: agarade en bon accent du crû, procès-verbal, amende et le reste.. Mais l'illustre baigneur se fit reconnaître et la Municipalité de Vevey qui connaissait les règles non seulement de la courtoisie, mais aussi celles du droit international et de l'exterritorialité classa l'affaire.

\*\*\*

En effet, comme le dit M. Laeser, il y aurait bien d'autres choses à raconter sur les rois en passage chez nous. Nous eûmes, aussi, entr'autres, à Lausanne, le général Bonaparte (Napoléon I<sup>er</sup>) traversant avec son armée le St-Bernard pour se rendre en Italie ; l'empereur Joseph II, qui logea à l'Hôtel du « Lion d'Or », rue de Bourg : la reine Hortense, mère de Napoléon III, qui, si nous ne faisons erreur, séjournait à l'Avant-Poste. Et bien d'autres encore.

#### PROFESSION DE FOI DE CHARLES MONSELET

 N a dit, s'écrie Charles Monselet dans une de ses préfaces, que sous le littérateur, il y avait un gastronome et que mon cabinet de travail communiquait directement avec ma cuisine. Eh bien, on a dit la vérité. Je n'en rougis pas, au contraire. Le côté le plus sensible de mon amour-propre en est agréablement chatouillé. Je porte un tendre intérêt aux choses de la nutrition. Sans faire, précisément, selon une expression connue, « un dieu de mon ventre », ni même un demi-dieu, je tiens, cependant à en faire un personnage. En cela, j'obéis une vocation incontestable.

Dès ma jeunesse, j'ai trouvé place en moi pour deux poésies : celle de l'âme et celle des sens. Je n'ai pas voulu chasser l'une au bénéfice de l'autre, j'ai préféré travailler à leur conciliation, à leur bonne harmonie et, quelquefois, j'ai pu croire que j'y avais réussi.

Cette fière profession de foi ne dut surprendre personne. Dès ses premiers écrits et surtout dès les premiers dîners qu'il organisa, Monselet s'était déjà inscrit parmi les disciples de ce Grimod de la Reynière, sur lequel il devait signer une si charmante étude : « Monselet, disait Mery, honore le sensualisme en honorant l'esprit ».

Son amour de la gastronomie ne le poussait pas, en effet, à une gourmandise grossière, à une vulgaire passion pour la table ; toujours, il prétendait mêler aux sensualités du palais quelque saveur ou quelque impression qui transformât ces sensations, qui les ennoblit. Les heures les plus charmantes de notre vie, disait-il, ne se reliaient-elles pas toutes autour d'un bon repas ? Est-ce un amour d'enfance ? « Il s'y mêle aussitôt, et naturellement, un déjeuner dans les bois : le tendre aveu d'une cousine est inséparable de l'armoire aux confitures de mère-grand ». S'agit-il d'un caprice amoureux ? « L'idée d'un souper s'éveille instantanément à notre esprit ; nous voyons la lueur douce des bougies glisser sur une épaulie moite, la nappe moirée luttant de blancheur avec un bras embarrassé de dentelles ». Nous nous marions, c'est un repas de noce. Nous avons un enfant : les cloches du baptême nous appellent autour d'une collation joyeuse, et les dragées roulent. Dans toutes les circonstances de notre existence, la table joue le rôle principal.

Un jeune matelot était sur le point de s'embarquer

— Comment, lui dit un philosophe, osez-vous vous aventurer sur une mer où votre père, votre grand-père et tous les vôtres ont péri ?

— Où donc sont morts vos aieux ? demanda le matelot.

— Dans leur lit, pardieu !

— Et vous osez encore vous coucher !